



coordination des associations  
pour le droit à l'avortement  
et à la contraception

## COMMUNIQUE DE PRESSE

16 janvier 2013

### Procès pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris

Lundi 21 janvier à 13h30 à la 31<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de Grande Instance aura lieu le procès opposant Le Planning Familial 75 à Xavier Dor.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de contraception) et la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) se sont constituées parties civiles à ce procès.

**Elles appellent à rassemblement Boulevard du Palais à proximité du Palais de Justice à partir de 12h30 avant le procès.**

Rappel des faits. Des opposants à l'avortement se sont introduits dans les locaux du Planning Familial 75 à Paris, les 25 et 26 juin 2012.

Suite à cette intrusion, Le Planning Familial 75 a porté plainte pour « *entrave à l'interruption de grossesse par pressions, menaces ou intimidation du personnel, d'une patiente ou de son entourage* ».

Le Planning Familial, la CADAC et l'ANCIC appellent à soutenir Le Planning Familial 75 dans le procès qui l'oppose à M. Xavier Dor, opposant actif à l'avortement et ayant déjà fait l'objet de plusieurs comparutions et condamnations devant les tribunaux correctionnel de France pour délit d'entrave.

**Rendez-vous donc, nombreuses et nombreux, Boulevard du Palais, à proximité du TGI, le lundi 21 janvier 12h30**

#### Contacts presse :

**Ancic** - Jean Claude Magnier # 06 86 03 24 87

**Cadac** - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

**Le Planning Familial** – Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48